

Procès-verbal des résolutions de l'assemblée extraordinaire 2025**PREALABLES****1. Accueil des propriétaires**

À la suite de la convocation du 28 avril 2025, les copropriétaires se sont réunis en assemblée générale (AGE) à distance.

Les convocations ont été expédiées par lettre recommandée, sauf pour les propriétaires qui ont préalablement autorisé l'envoi des convocations par courrier ordinaire ou par voie électronique.

Collecte des informations de contact : Il est impératif que les propriétaires nous communiquent, par écrit, toute modification de leurs coordonnées ainsi que celles de leurs locataires, qu'ils détiennent des appartements, des garages ou des caves. Nous vous encourageons vivement à nous fournir votre adresse électronique, ce qui permettra de réduire les coûts et d'assurer une réception plus fiable des convocations pour les futures assemblées générales. Un formulaire est mis à la disposition des membres de l'assemblée à cet effet.

Identification.

Il est également de la responsabilité des propriétaires de tenir informé le syndic de toute modification éventuelle de leurs coordonnées ainsi que de celles de leurs locataires.

2. Verification des quorums

L'assemblée est valablement constituée puisque 5 propriétaires sur 5 sont présents ou représentés, pour constituer ensemble 1.000 quotités votives sur 1000 quotités de l'immeuble.

PROJETS**3. L'accord concernant la demande de prime et l'indication du numéro de compte bancaire sur lequel le paiement de la prime devra être effectué.**

Avenue Rogier 58
1030 BRUXELLES 3
BE69 0018 6328 0878
GEBABEBB
ROGIER 58 ACR c/o DUHO SYNDIC SPRL
avenue Heydenberg 14
1200BRUXELLES 20

L'assemblée **approuve** l'accord concernant la demande de prime et l'indication du numéro de Compte bancaire et ce à l'unanimité.

CLOTURE.**4. Communication des ayants droits, non soumis aux votes**

Le syndic n'a reçu aucune communication des ayants droits.

5. Signature du procès-verbal des résolutions prises par les propriétaires

Le procès-verbal des résolutions prises est contresigné par le Président, le secrétaire, et les propriétaires présents.

A défaut d'objets à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Toute remarque relative au présent procès-verbal doit être faite conformément à la loi.

DUHO SYNDIC S.R.L.

Av. Heydenberg, 14

1200 Bruxelles

Tél: 02/772.51.75

N° Entreprise: 0476072733

IPI n° 105260

Fait à Bruxelles, le 5 mai 2025

Gestionnaire - BILH

De: Jan Verhoeven <jan_cb_verhoeven@yahoo.co.uk>
Envoyé: jeudi 1 mai 2025 18:24
À: Gestionnaire - BILH; Laurent Hoessen - BILH
Cc: mauricecuvellier56@gmail.com; sarah.delafortrie@gmail.com;
adrien.faelli@gmail.com; grolin@gmail.com; miradejonge@yahoo.com
Objet: Re: RESIDENCE ROGIER 58 - CONVOCATION AGE à distance - 5/5/2025
Pièces jointes: 250505-CONV+ROGIER+ORJ-AGE.pdf

Bonjour,

Pour Mira et moi (propriétaires troisième et quatrième en duplex) on est d'accord que les primes seront versées sur le compte bancaire mentionné.

Après versement des primes nous souhaitons que les primes seront rendus au propriétaires mêmes.

Cordialement,
Mira et Jan Verhoeven - Dejonge

Op 28 apr 2025 om 15:28 heeft Gestionnaire - BILH <gestionnaire@immohoessen.be> het volgende geschreven:

Chers copropriétaires de la résidence Rogier 58,

Conformément à la demande des copropriétaires, nous vous informons qu'une **Assemblée Générale Extraordinaire à distance** est organisée afin de traiter un point important.

Nous vous prions de bien vouloir **voter** sur le point suivant :

- **L'accord concernant la demande de prime et l'indication du numéro de compte bancaire sur lequel le paiement de la prime devra être effectué.**

Nous vous remercions de bien vouloir **nous faire parvenir vos réponses avant le 5 mai 2025.**

Nous insistons sur l'importance d'une réponse de tous les copropriétaires. À défaut, nous serons dans l'obligation d'organiser une **Assemblée Générale Extraordinaire en présentiel.**

Nous vous remercions par avance pour votre réactivité et votre compréhension.

Mes sincères salutations,

Kelin Victoria Vargas
Stagiaire IPI n°518863
Gsm :0492/03.82.66

Duho Syndic srl
Av. Heydenberg 14, 1200 Bruxelles
Tel: 02 772 51 75 (de 9h00 à 13h00)
N° Entreprise : BE 0476 072 733
Gestionnaire@immohoessen.be

Gestionnaire - BILH

De: Geoffrey Rolin <grolin@gmail.com>
Envoyé: jeudi 1 mai 2025 18:27
À: Gestionnaire - BILH
Objet: Re: RESIDENCE ROGIER 58 - CONVOCATION AGE à distance - 5/5/2025

Je donne mon accord également.
Geoffrey Rolin

On Tue, 29 Apr 2025 at 05:04, Gestionnaire - BILH <gestionnaire@immohoessen.be> wrote:

Chers copropriétaires de la résidence Rogier 58,

Conformément à la demande des copropriétaires, nous vous informons qu'une **Assemblée Générale Extraordinaire à distance** est organisée afin de traiter un point important.

Nous vous prions de bien vouloir **voter** sur le point suivant :

- **L'accord concernant la demande de prime et l'indication du numéro de compte bancaire sur lequel le paiement de la prime devra être effectué.**

Nous vous remercions de bien vouloir **nous faire parvenir vos réponses avant le 5 mai 2025.**

Nous insistons sur l'importance d'une réponse de tous les copropriétaires. À défaut, nous serons dans l'obligation d'organiser une **Assemblée Générale Extraordinaire en présentiel.**

Nous vous remercions par avance pour votre réactivité et votre compréhension.

Mes sincères salutations,

Kelin Victoria Vargas

Stagiaire IPI n°518863

Gsm :0492/03.82.66

Duho Syndic srl

Av. Heydenberg 14, 1200 Bruxelles

Tel: 02 772 51 75 (de 9h00 à 13h00)

Gestionnaire - BILH

De: Maurice Cuvelier <mauricecuvelier56@gmail.com>
Envoyé: jeudi 1 mai 2025 23:40
À: Gestionnaire - BILH
Objet: Re: RESIDENCE ROGIER 58 - CONVOCATION AGE à distance - 5/5/2025

Madame, Monsieur bonsoir, après lecture de votre courrier je vous confirme mon accord au sujet de votre mail, en attendant un retour je vous souhaite le meilleur,

Cuvelier,

Le mar. 29 avr. 2025 à 05:04, Gestionnaire - BILH <gestionnaire@immohoessen.be> a écrit :

Chers copropriétaires de la résidence Rogier 58,

Conformément à la demande des copropriétaires, nous vous informons qu'une **Assemblée Générale Extraordinaire à distance** est organisée afin de traiter un point important.

Nous vous prions de bien vouloir **voter** sur le point suivant :

- **L'accord concernant la demande de prime et l'indication du numéro de compte bancaire sur lequel le paiement de la prime devra être effectué.**

Nous vous remercions de bien vouloir **nous faire parvenir vos réponses avant le 5 mai 2025.**

Nous insistons sur l'importance d'une réponse de tous les copropriétaires. À défaut, nous serons dans l'obligation d'organiser une **Assemblée Générale Extraordinaire en présentiel.**

Nous vous remercions par avance pour votre réactivité et votre compréhension.

Mes sincères salutations,

Kelin Victoria Vargas

Stagiaire IPI n°518863

Gsm :0492/03.82.66

Duho Syndic srl

Av. Heydenberg 14, 1200 Bruxelles

Gestionnaire - BILH

De: sarah delafortrie <sarah.delafortrie@gmail.com>
Envoyé: samedi 3 mai 2025 16:21
À: Gestionnaire - BILH
Cc: Laurent Hoessen - BILH; mauricecuvelier56@gmail.com; adrien.faelli@gmail.com; grolin@gmail.com; jan_cb_verhoeven@yahoo.co.uk; miradejonge@yahoo.com
Objet: Re: RESIDENCE ROGIER 58 - CONVOCATION AGE à distance - 5/5/2025

Bonjour madame Vargas,

Voici mon accord pour le virement de la prime sur le compte mentionné.

Je marque également mon accord pour le remboursement de la prime au copropriétaires.

Mon compte est le suivant :
BE12 85 38 8208 5292

BIC NICABEBB

Cordialement,

Sarah Delafortrie

S, On Tue, 29 Apr 2025 at 05:04, Gestionnaire - BILH <gestionnaire@immohoessen.be> wrote:

Chers copropriétaires de la résidence Rogier 58,

Conformément à la demande des copropriétaires, nous vous informons qu'une **Assemblée Générale Extraordinaire à distance** est organisée afin de traiter un point important.

Nous vous prions de bien vouloir **voter** sur le point suivant :

- **L'accord concernant la demande de prime et l'indication du numéro de compte bancaire sur lequel le paiement de la prime devra être effectué.**

Nous vous remercions de bien vouloir **nous faire parvenir vos réponses avant le 5 mai 2025.**

Nous insistons sur l'importance d'une réponse de tous les copropriétaires. À défaut, nous serons dans l'obligation d'organiser une **Assemblée Générale Extraordinaire en présentiel.**

Nous vous remercions par avance pour votre réactivité et votre compréhension.

Gestionnaire - BILH

De: Adrien Faelli <adrien.faelli@gmail.com>
Envoyé: dimanche 4 mai 2025 23:03
À: Gestionnaire - BILH
Objet: Re: RESIDENCE ROGIER 58 - CONVOCATION AGE à distance - 5/5/2025

Bonjour Madame Vargas,

Merci pour votre courriel. Je marque mon accord sur le contenu des résolutions.

Je voterai également en faveur en temps voulu du remboursement de la prime aux propriétaires.

Bien à vous,

Le mar. 29 avr. 2025 à 05:04, Gestionnaire - BILH <gestionnaire@immohoessen.be> a écrit :

Chers copropriétaires de la résidence Rogier 58,

Conformément à la demande des copropriétaires, nous vous informons qu'une **Assemblée Générale Extraordinaire à distance** est organisée afin de traiter un point important.

Nous vous prions de bien vouloir **voter** sur le point suivant :

- **L'accord concernant la demande de prime et l'indication du numéro de compte bancaire sur lequel le paiement de la prime devra être effectué.**

Nous vous remercions de bien vouloir **nous faire parvenir vos réponses avant le 5 mai 2025.**

Nous insistons sur l'importance d'une réponse de tous les copropriétaires. À défaut, nous serons dans l'obligation d'organiser une **Assemblée Générale Extraordinaire en présentiel.**

Nous vous remercions par avance pour votre réactivité et votre compréhension.

Mes sincères salutations,

Kelin Victoria Vargas

Stagiaire IPI n°518863

Gsm :0492/03.82.66